

MARSILLY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du treize décembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Sylvain FLOGNY

Pouvoirs : Madame Nicole MANGOT à Monsieur Hervé PINEAU

Absents excusés : Madame Marie BADIER, Monsieur Flavien GENDRON

Absents : Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE

Secrétaire de séance : Madame Annie COURCY

Date de la convocation : 13/12/2024		Nombre de votants	13
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	23	Bulletins blancs	00
Nombre de membres en exercice	18	Abstentions	00
Nombre de membres présents	12	Suffrages exprimés	13
Nombre de procuration	01	Pour	13
		Contre	00

24.86 - Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, au titre de l'exercice budgétaire 2025

Conformément à l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, dans le cas où le budget de la collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits éligibles ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption dudit budget.

Préalablement, il convient que le Conseil Municipal l'y autorise, en précisant le montant et l'affectation des crédits. Ceux-ci seront inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation du Conseil Municipal n'étant valable que jusqu'à cette date.

La prochaine séance du Conseil Municipal est prévue le 4^{ème} mardi du mois de janvier, soit le 28 janvier 2025. Par ailleurs, le budget primitif 2025 ne sera soumis au vote de l'organe délibérant que fin mars 2025.

Afin de permettre la gestion des affaires courantes urgentes, et faire face aux dépenses dès le mois de janvier 2025, il convient de prévoir l'ouverture de crédits d'investissement à compter du 1^{er} janvier

AR Prefecture

017-211702220-20241217-DEL2486-DE

Reçu le 20/12/2024

2025, dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts en 2024 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, les restes à réaliser, les reports et dépenses imprévues). Le plafond de l'ouverture de crédits s'établit à 837 960€.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire la somme globale de 701 500€, soit 20,93% des crédits d'investissement ouverts en 2024, ventilée comme suit :

Chapitre	Compte	Libellé	Crédits inscrits BP 2024	Ouverture de crédits 2025 avant vote du BP	Opérations concernées
20	2031	Frais d'études	39 000,00 €	20 000,00 €	Enveloppe pour études (REUT, maîtrise d'œuvre travaux de VRD hors rue Eglise) si besoin
	2033	Frais d'insertion	7 600,00 €	2 000,00 €	Enveloppe pour publicité marchés publics
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles		46 600,00 €	22 000,00 €	
21	2128	Autres agencements et aménagements	0,00 €	100 000,00 €	Enveloppe aménagements complémentaires REUT
	21316	Equipements du cimetière	25 000,00 €	9 500,00 €	Enveloppe si besoin colombarium en urgence
	21351	Installations générales, agencement des constructions	700 000,00 €	150 000,00 €	Enveloppe pour interventions urgentes prévues et imprévues
	2151	Réseaux de voirie	0,00 €	100 000,00 €	Enveloppe pour réseaux de voirie non prévus
	2152	Installations de voirie	700 000,00 €	5 000,00 €	Enveloppe pour signalisation routière prévue et imprévue
	21534	Réseaux d'électrification	25 000,00 €	5 000,00 €	Enveloppe pour interventions urgentes (candélabres en panne ou accidentés)
	21838	Matériel informatique	14 000,00 €	5 000,00 €	Enveloppe pour remplacement matériels informatiques défectueux
	2188	Autres immobilisations corporelles	60 000,00 €	5 000,00 €	Enveloppe pour remplacement matériels divers défectueux
Chapitre 21	Immobilisations corporelles		1 524 000,00 €	379 500,00 €	
23	2315	Installations, matériel et outillage technique	819 734,00 €	300 000,00 €	Prévision rue de l'Eglise
Chapitre 23	Immobilisations en cours		819 734,00 €	300 000,00 €	
MONTANT TOTAL AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET MANDATEMENT 2025				701 500,00 €	Soit 20,93% des crédits ouverts en 2024

AR Prefecture017-211702220-20241217-DEL2486-DE
Reçu le 20/12/2024

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et L.2322-2,

Vu l'article 15 de la loi ° 88-12 du 5 janvier 1988,

Considérant la nécessité, dans un souci de bonne administration et de gestion des affaires courantes urgentes, d'ouvrir un certain nombre de crédits d'investissement jusqu'au vote du budget pour l'exercice 2025,

Considérant que la mise en place du dispositif prévu par la présente délibération ne sera imputée qu'au titre de l'exercice budgétaire 2025, à compter du 1^{er} janvier 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissements suivantes au titre de l'exercice budgétaire 2025, à compter du 1^{er} janvier 2025 et avant le vote du budget primitif 2025 :

Chapitre	Compte	Libellé	Crédits inscrits BP 2024	Ouverture de crédits 2025 avant vote du BP
20	2031	Frais d'études	39 000,00 €	20 000,00 €
	2033	Frais d'insertion	7 600,00 €	2 000,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles		46 600,00 €	22 000,00 €
21	2128	Autres agencements et aménagements	0,00 €	100 000,00 €
	21316	Equipements du cimetière	25 000,00 €	9 500,00 €
	21351	Installations générales, agencement des constructions	700 000,00 €	150 000,00 €
	2151	Réseaux de voirie	0,00 €	100 000,00 €
	2152	Installations de voirie	700 000,00 €	5 000,00 €
	21534	Réseaux d'électrification	25 000,00 €	5 000,00 €
	21838	Matériel informatique	14 000,00 €	5 000,00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	60 000,00 €	5 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles		1 524 000,00 €	379 500,00 €
23	2315	Installations, matériel et outillage technique	819 734,00 €	300 000,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours		819 734,00 €	300 000,00 €
MONTANT TOTAL AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET MANDATEMENT 2025				701 500,00 €

AR Prefecture

017-211702220-20241217-DEL2486-DE
Reçu le 20/12/2024

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Marsilly, le 18 décembre 2024

Le Maire,
Hervé PINFAU



La Secrétaire,
Annie COURCY